

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'acide tartrique originaire de Chine

(Réglementation antidumping)

Avis 2023/C 226/08 – [JO C226 du 28.06.2023](#)

En application du règlement d'exécution (UE) 2018/921 de la Commission du 28.06.2018¹, un droit antidumping définitif a été institué sur les importations d'acide tartrique originaire de Chine.

Aucune demande de réexamen dûment étayée n'ayant été déposée à la suite de la publication d'un avis d'expiration prochaine², la Commission annonce que la mesure antidumping mentionnée ci-dessus expirera le 30.06.2023.

1 JO L 164 du 29.6.2018

2 JO C 372 du 29.9.2022